GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messager de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».

Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 11 janvier 2018

GHYS Morgane, *Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest – octobre à décembre 2017*, Note d'Analyse du GRIP, 11 janvier 2018, Bruxelles.

http://www.grip.org/fr/node/2505

NOTE D'ANALYSE

MONITORING DE LA STABILITÉ RÉGIONALE DANS LE BASSIN SAHÉLIEN ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Octobre à décembre 2017

Par **Morgane GHYS**

11 janvier 2018

Résumé

Ce monitoring trimestriel, publié par le GRIP depuis 2011, a pour but de suivre la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest avec un accent plus particulier sur le **Burkina Faso**, la **Côte d'Ivoire**, la **Guinée**, le **Mali**, le **Niger** et le **Sénégal**. Il se penche sur les questions de sécurité interne au sens large, les tensions régionales, la criminalité et les trafics transfrontaliers.

Abstract

MONITORING OF REGIONAL STABILITY IN THE SAHEL REGION AND IN WEST AFRICA

This quarterly monitoring, published by GRIP since 2011, aims to monitor the security situation in West Africa with a focus on **Burkina Faso**, **Côte d'Ivoire**, **Guinea**, **Mali**, **Niger** and **Senegal**. It examines in particular broad internal security issues, regional tensions, and cross-border and transnational crimes.

Sommaire

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALES 3
A. Burkina Faso 3
B. Côte d'Ivoire 5
C. Guinée 7
D. Mali 8
E. Niger 11
F. Sénégal 13

II – THÉMATIQUES ET INITIATIVES SOUS-RÉGIONALES 15

III – TERRORISME ET CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRe 17
A. Coopération antiterroriste 17
B. Trafics et activités illégales 18

Pour aller plus loin 19

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALES

A. Burkina Faso

Rappel du dernier monitoring (juillet à septembre 2017)

- Adoption de la loi modificative du fonctionnement et de la composition de la Haute Cour de Justice
- Mandat d'arrêt international émis contre François Compaoré
- Procès du putsch manqué : seules sont retenues les charges de trahison contre Djibrill Bassolé
- Dégradation du climat sécuritaire dans le pays

1. Affaires judiciaires

Procès du putsch manqué de septembre 2015

Le 30 septembre 2017 environ 3 000 personnes manifestaient dans les rues de Réo pour exiger la libération de Djibrill Bassolé poursuivi pour trahison[1] dans le cadre de l'enquête sur le putsch manqué de 2015. L'audience de confirmation des charges de la procédure judiciaire, prévue pour le 6 octobre, a été une nouvelle fois repoussée au 25 octobre. Début octobre 2017, après une détention de deux ans, Djibrill Bassolé a été remis en liberté provisoire, et placé en résidence surveillée. La Nouvelle alliance du Faso (NAFA), le parti fondé par Bassolé, continue d'exiger sa libération immédiate. Gilbert Diendéré, – l'ancien patron du Régiment de sécurité présidentielle (RSP) – avait également effectué une demande de libération provisoire, cependant celle-ci a été refusée par le procureur[2]. Ce dernier a motivé sa décision en invoquant le risque de troubles de l'ordre public lié à la libération de l'ancien chef d'état-major du président Compaoré, qui avait pris la tête de la tentative de renversement du gouvernement de transition en 2015.

L'audience de mise en accusation s'est ouverte le 25 octobre au tribunal militaire de Ouagadougou mais s'est tenue à huis clos. Cette dernière devait permettre de confirmer ou d'infirmer les charges contre 107 individus soupçonnés d'être impliqués dans la tentative de putsch. Selon Mediapart, des personnalités politiques ivoiriennes – plus précisément Guillaume Soro, président de l'Assemblée nationale, et le général Vagondo Diomandé, chef d'état-major particulier du président Ouattara – pourraient être impliqués dans le putsch manqué.

Affaire Zongo/François Compaoré

Sous mandat d'arrêt international depuis mai 2017 dans le cadre de l'enquête sur le meurtre du journaliste Norbert Zongo en décembre 1998, François Compaoré a été interpellé à Paris le 29 octobre 2017. La cour d'Appel de Paris a cependant décidé de son maintien en liberté malgré la demande d'extradition faite par le Burkina Faso. Cette dernière a renvoyé l'affaire au 7 mars 2018. Au mois de décembre, Compaoré déclarait qu'il ne voulait pas être jugé au Burkina Faso.

2. Polémique autour du ministre de la Sécurité, Simon Compaoré

Après la polémique suscitée par une vidéo du ministre de la Sécurité filmé Kalachnikov à la main au domicile d'un député de l'opposition, et relayée par les réseaux sociaux, l'opposition a réclamé l'arrestation du ministre. Début décembre, l'opposition a porté plainte contre ce dernier pour « détention illégale d'arme à feu et pour avoir insinué l'implication de Zephirin Diabré dans une supposée agression planifiée contre la famille d'un député ».

[1] Et initialement aussi « attentat contre la sureté de l'État, association de malfaiteurs, meurtre, coups et blessures volontaires ». Voir ETIENNE Margaux, Monitoring de juillet à septembre 2017, Note d'Analyse du GRIP.

[2] Gilbert Diendéré avait obtenu en juillet 2017 une demandé de liberté provisoire dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat de Thomas Sankara (voir Monitoring précédent).

3. Avancées dans le processus de révision de la Constitution

Après un an de travail, la Commission constitutionnelle a remis, mi-novembre 2017, l'avant-projet de la nouvelle Constitution au président burkinabé. Pour rappel, cette dernière devrait renforcer les pouvoirs du Parlement, supprimer la Haute Cour de justice, abolir la peine de mort et consacrer la limitation du nombre de mandats présidentiels à un seul. Il revient à présent au président Kaboré de définir si l'adoption de la nouvelle Constitution se fera par référendum ou par la voie parlementaire. La première option permettrait au projet de se doter d'une légitimité certaine mais aurait un coût d'environ 20 milliards de FCFA (35 millions EUR). La voie parlementaire quant à elle, devrait bénéficier d'un large consensus au sein de l'Assemblée nationale pour arriver à la majorité requise de trois quarts des votes.

4. Visite du président français au Burkina Faso

Emmanuel Macron a commencé sa première tournée africaine le 27 novembre 2017 par le Burkina Faso. Il a prononcé un discours « de rupture » en adoptant un ton résolument direct devant les étudiants de l'université de Ouagadougou. Lors de son discours, le président français a notamment annoncé la dé-classification d'archives françaises sur l'assassinat de Thomas Sankara afin de permettre à la justice burkinabè de poursuivre l'enquête. Le 15 octobre 2017 symbolisait le trentième anniversaire de l'assassinat de Thomas Sankara en 1987. Des « centaines » de manifestants demandaient que justice soit faite pour le père de la révolution burkinabè. Aujourd'hui, non seulement les circonstances exactes de la mort de Sankara et d'une douzaine de ses collaborateurs restent floues, mais aussi l'identité des exécutants et des commanditaires reste inconnue. Dès lors, l'annonce du président français a été accueillie favorablement. Le président Macron a également annoncé la création à Ouagadougou d'un centre pour jeunes Africains afin de faciliter l'entreprenariat des jeunes. Il s'est ensuite rendu en Côte d'Ivoire, notamment pour le sommet UE-UA et enfin au Ghana.

5. Climat sécuritaire : le nord toujours ciblé par les attaques

Alors que le pays inaugure un nouveau système de gestion des frontières MIDAS, le climat sécuritaire continue de se dégrader. Le 26 septembre 2017, une attaque sur l'axe Djibo-Mentao dans le nord du pays faisait des blessés au sein d'un contingent du Groupement des forces antiterroristes (GFAT). Le lendemain, deux gendarmes ont été tués dans une embuscade tendue par un groupe non identifié dans le nord du pays. Deux jours plus tard, la gendarmerie de Toéni, toujours au nord du pays, essuyait une attaque d'hommes armés repartis à motocyclettes. Le 2 octobre, c'était au tour de la gendarmerie de Nassoumbou d'être la cible du même type d'attaques. Quelques jours plus tard, le poste de gendarmerie d'Inata subissait le même sort. Les assaillants, bien que souvent non identifiés, ont des profils similaires : ils attaquent les gendarmeries ou postes de police, en repartant avec des armes ou autre matériel. Le 10 novembre, dix assaillants liés au groupe « Ansarul » ont été tués lors d'une attaque contre un détachement militaire effectuant une patrouille à Ariel, non loin de la frontière malienne. Le 17 novembre, une nouvelle attaque a cette fois visé un village dans la province de Soum. Le bilan est de six morts, dont un conseiller municipal et cinq membres du groupe d'auto-défense Koglwéogo. Ces derniers sont des groupes d'autodéfense qui continuent d'opérer dans le pays. Le 5 octobre 2017, ils ont notamment arrêté des policiers qui s'adonnaient au racket des citoyens burkinabè. Les trois policiers arrêtés ont été remis à la gendarmerie et le geste a été salué par la population locale. Fin novembre, deux attaques simultanées se sont produites non loin de la frontière avec le Mali. Ni le nombre des assaillants ni leur identité n'est connue. La première attaque visait un conseiller municipal, et la deuxième une maison d'enseignants. Fin décembre, c'était au tour des postes de gendarmerie d'Arbinda et de Déou, dans le nord du pays, d'être attaqués.

Dans ce contexte sécuritaire toujours instable, la France a remis au mois d'octobre du matériel miliaire au Burkina Faso pour « soutenir le pays dans sa lutte contre le terrorisme ».

Blaise Compaoré s'est exprimé pour la première fois depuis sa chute en 2014 pour se défendre de ceux qui l'accusent d'entretenir des relations ambiguës avec des groupes djihadistes opérant dans le Sahel.

Enfin, au mois d'octobre se sont tenues les premières assises nationales visant à élaborer une nouvelle politique de sécurité nationale. Ces dernières ont rassemblé environ 600 personnes, issues du monde politique, académique ou encore militaire. À l'issue du forum, la principale recommandation émise est d'inclure des acteurs non étatiques dans le système sécuritaire.

B. Côte d'Ivoire

Rappel du dernier monitoring (juillet à septembre 2017)

- Création de l'Amicale des forces nouvelles (AFN) par les partisans de Guillaume Soro
- Mutineries et mouvements d'humeur d'anciens rebelles et renforcement des mesures sécuritaires
- La CPI rejette une nouvelle fois la libération de Laurent Gbagbo
- Le TIDM tranche en faveur du Ghana dans l'affaire du différend frontalier maritime

1. Retour de Guillaume Soro au pays

Guillaume Soro a fait son retour au pays le 22 octobre 2017 après plus de deux mois passés à l'étranger. Alors que les relations entre Guillaume Soro, président de l'Assemblée nationale et Alassane Ouattara semblaient se dégrader[3], les deux hommes se seraient rencontrés à la demande de Soro le 3 novembre, et se seraient revus début décembre. Toutefois, certaines tensions persistent. Ainsi, fin octobre, un document de la direction de la surveillance du territoire recommandait la mise sous surveillance de trois proches collaborateurs de Soro. Les collaborateurs en question sont Moussa Touré (son chargé de communication), Félicien Sekongo (membre de l'Amicale des forces nouvelles) et Affousiata Bamba-Lamine (ex-ministre du gouvernement Kablan Duncan). Enfin, le 21 novembre, Guillaume Soro a été nommé à un des 33 postes de vice-présidents du RDR, le parti présidentiel, par Henriette Dagri Diabaté, élue présidente du Rassemblement des républicains en septembre 2017.

2. Suite de l'affaire de la cache d'armes chez Souleymane Kamagaté

Le 9 octobre 2017, Souleymane Kamagaté, alias « soul-to-soul », a été placé sous mandat de dépôt par le procureur ivoirien pour « complot contre l'autorité de l'État » à la suite de la découverte d'une cache d'armes dans sa maison de Bouaké en mai 2017[4].

3. Évolution des procès Gbagbo et de son entourage

Fin septembre 2017, le général Philippe Mangou, chef d'état-major des armées entre 2004 et 2011 a été entendu à la barre de la Cour pénale internationale (CPI). Lors de son audition, ce dernier a déclaré avoir conseillé à Laurent Gbagbo de démissionner. Le général s'est également exprimé sur les évènements autour de la marche des femmes d'Abobo en mars 2011, violemment réprimée. Au mois de novembre 2017, ce fut au tour du général Firmin Detoh Letoh de s'exprimer sur ce sujet. L'ancien commandant des forces terrestres a déclaré ne pas avoir été mis au courant de la répression militaire de la marche.

Mediapart a divulgué un document confidentiel de la diplomatie française. Ce dernier révèle que la CPI avait demandé en avril 2011 à la France de garder Laurent Gbagbo sous détention, or à cette date la CPI n'avait pas ouvert d'enquête officielle à son encontre ni lancé un mandat d'arrêt.

[3] Voir ETIENNE Margaux, *op. cit.*

[4] Voir Monitoring d'avril à juin 2017.

Enfin, le procès pour « divulgation de fausses nouvelles », visant Michel Gbagbo, fils de Laurent Gbagbo, prévu le 20 octobre à Abidjan a été à nouveau reporté à une date ultérieure. Michel Gbagbo, ainsi que le journaliste français Laurent Despas, directeur général du site d'information *Koaci.com*, ont été inculpés en mai 2016 mais laissés en liberté. Il leur est reproché, lors d'une interview accordée par Michel Gbagbo à Despas, d'avoir notamment affirmé qu'« à la date du 30 mars 2016, 250 personnes étaient encore détenues dans les prisons ».

L'ancien ministre de la Fonction publique sous Laurent Gbagbo, Hubert Oulaye a été jugé par la Cour d'assises d'Abidjan à la mi-décembre 2017. Il était inculpé pour complicité d'assassinat de militaires appartenant à l'ONUCI, la force des Nations unies présente dans le pays en 2012. Les avocats de l'accusé dénoncent un « procès politique », et affirment que les faits qui sont reprochés à leur client sont une « pure fabrication ». Hubert Oulaye sera finalement condamné à vingt ans de prison le 26 décembre, reconnu coupable de complicité d'assassinat dans la mort de dix-huit personnes, dont sept Casques bleus.

4. Climat sécuritaire et premiers pas de la réforme de l'armée

Alors que des mouvements d'humeur parmi des anciens rebelles et les mutineries de militaires se sont multipliés au long de l'année[5], début octobre, d'anciens rebelles se sont mobilisés à Man dans l'est et à Bouaké, dans le centre du pays, afin de réclamer le versement de primes non payées.

Le 26 septembre, des hommes armés ont attaqué un commissariat à Abobo dans le nord d'Abidjan et dérobé des armes sans faire de blessés. Mi-octobre une attaque similaire a eu lieu au commissariat de Gagnoa dans le centre du pays, où les assaillants ont emporté des uniformes de policiers. Il s'agit respectivement des cinquième et sixième attaques de ce type depuis juillet.

Comme annoncé depuis longtemps, la Côte d'Ivoire a enfin entrepris de réformer son armée. Le « dégraissage » de l'armée ivoirienne est le premier acte de la loi de programmation militaire lancée en 2016. Le premier objectif est de réduire les effectifs et de « remettre de l'ordre dans la chaîne de commandement ». Ainsi, un départ volontaire à la retraite de 991 militaires a démarré en décembre 2017. D'ici 2020, 4 400 départs supplémentaires sont prévus. Selon RFI, l'armée ivoirienne compte 70 % de sous-officiers au lieu des 25 % recommandés. Ceci explique que la première vague de départs anticipés comporte deux tiers de sous-officiers.

Selon une enquête de l'Afrobaromètre, les Ivoiriens éprouveraient un sentiment d'insécurité dans leur pays, couplé d'un déficit de confiance. De plus l'enquête révèle l'existence d'un lien entre le sentiment d'insécurité et « la perception d'impunité des officiels qui commettent des crimes ».

Des affrontements communautaires ont eu lieu fin décembre à Kanakro, dans le nord du pays. À l'origine des troubles, la construction d'un collège dans le quartier de Falgoro, et le mécontentement des habitants du quartier de Karga. Ces derniers estiment que Falgoro concentre déjà des infrastructures modernes alors que leur quartier pourrait grandement bénéficier d'un nouveau collège. Les affrontements ont fait cinq morts et plusieurs blessés.

5. L'évolution de la classe moyenne ivoirienne

L'école nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA) et l'Agence française de développement (AFD) ont effectué une étude sur la classe moyenne ivoirienne. Selon les auteurs, la classe moyenne ivoirienne représente 27 % de la population et gagne entre 4 et 20 dollars. Une classe moyenne très disparate donc, avec notamment une forte différence entre les revenus des campagnes et des villes.

[5] Voir Monitoring de janvier à mars 2017 ; Monitoring d'avril à juin 2017 ; Monitoring de juillet à septembre 2017.

C. Guinée

Rappel du dernier Monitoring (juillet à septembre 2017)

- Élections locales planifiées pour début 2018 et composition de la CENI
- La gouvernance d'Alpha Condé au centre des critiques
- Manifestations dans la ville minière de Boké en septembre

1. Les premières élections locales depuis 2005 prévues en février 2018

Un nouveau parti politique a fait son apparition, le Parti nouvelle génération pour le panafricanisme guinéen. Ce parti se veut « révolutionnaire et panafricaniste » et a comme objectif « l'union des citoyens et le développement du pays à travers ses propres ressources ».

Le 12 octobre 2016, le pouvoir et l'opposition signaient le quatrième accord politique depuis 2010. Toutefois un an après, l'opposition réclame toujours sa mise en œuvre complète. Cet accord a été signé à la suite d'un dialogue politique inter-guinéen entamé en septembre 2016 et avait permis une sortie de crise. Aujourd'hui, l'opposition regrette qu'aucune enquête n'ait vu le jour pour poursuivre les auteurs de violences pendant les manifestations et les auteurs des pillages pendant la crise politique. L'opposition ajoute que l'instauration d'une Haute Cour de justice et une réforme de la commission électorale n'ont pas eu lieu. Cependant, depuis la signature de l'accord, le code électoral a été révisé et la commission électorale (la CENI) a fixé au 4 février 2018 la tenue d'élections locales réclamées par l'opposition. Ces dernières ont eu lieu pour la dernière fois en 2005 sous la présidence de Lansana Conté.

2. Poursuite des affaires judiciaires

Massacre du 28 septembre 2009

Le collège de juges guinéens enquêtant sur le massacre de plus de 150 manifestants et le viol de plus de 100 femmes par les forces de sécurité le 28 septembre 2009 a déclaré en novembre avoir terminé son enquête lancée en 2010. À la suite de l'instruction, plus de quatorze suspects ont été inculpés. Le procureur disposait ensuite d'un mois pour faire ses observations, à la suite desquelles les juges prendront une décision finale quant aux procès éventuels.

Procès de l'assassinat de Mohammed Koula Diallo

En février 2016, le journaliste Koula Diallo a été assassiné par balle lors d'une réunion du bureau exécutif du parti de l'opposition UFDG organisée à la suite de l'exclusion contestée de Bah Oury, l'ancien vice-président du parti. Dans le cadre du procès de l'assassinat de Diallo, Bah Oury s'est constitué partie civile, et s'estime victime d'une tentative d'assassinat. Les avocats de l'accusation avaient demandé le témoignage entre autres du chef de l'opposition, Cellou Dalein Diallo et de sa femme, toutefois leur comparution a été annulée par le président du tribunal.

3. Manifestations et grèves

Ce trimestre, diverses manifestations se sont déroulées à Conakry. Le 4 octobre, l'opposition a organisé une manifestation pour protester contre la présence d'armes à feu lors des manifestations, après que deux personnes ont été tuées par balles lors d'un précédent rassemblement. L'opposition dénonce le décès de 83 personnes tuées par les forces de sécurité guinéennes lors de manifestations depuis 2010. Des étudiants ont également protesté à Conakry pour s'opposer à la grève des enseignants proclamée par le SLECG (syndicat libre des enseignants et chercheurs de Guinée). La grève, entamée le 13 novembre visait à réclamer une augmentation de salaire et à contester l'accord sur la nouvelle grille salariale signée en septembre 2017 entre les autorités et les principales centrales syndicales.

Cette grève constituait une épine dans le pied du gouvernement, Alpha Condé allant même jusqu'à « mettre en garde » les journalistes qui donneraient la parole aux grévistes. La grève a finalement été suspendue le 7 décembre, sans garantie d'ouverture d'un dialogue avec le gouvernement.

4. Liberté de la presse mise à mal

Au mois d'octobre 2017, une centaine de journalistes ont manifesté pour dénoncer le « climat général de répression de la liberté de la presse dans le pays ». Début novembre, une dizaine de journalistes avaient été brutalisés dans une gendarmerie de Conakry alors qu'ils venaient soutenir un collègue détenu.

Début novembre, la Haute autorité de la communication (HAC) a pris la décision de suspendre la radio privée Espace FM pendant sept jours pour des propos « susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'État et de saper le moral des forces armées ». Lors d'une émission, la radio dénonçait le manque de suivi psychologique au sein de l'armée nationale guinéenne. Le 28 novembre, une quarantaine de radios privées ont décidé de cesser d'émettre pendant 24h, en protestation « contre un pourvoir qui veut les museler ». Fin décembre, quatre autres radios ont néanmoins été suspendues.

D. Mali

Rappel du dernier Monitoring (juillet à septembre 2017)

- Suspension de la révision constitutionnelle
- Kalifa Sanogo déclaré candidat de l'ADEMA en vue des présidentielles
- Signature en septembre d'un cessez-le-feu « définitif » entre la CMA et la Plateforme
- Attaques perpétrées dans le nord et le centre, et découverte de fosses communes.

1. Élections communales et présidentielles

Le Conseil des ministres a une nouvelle fois reporté au mois d'avril 2018 les élections des conseillers des collectivités territoriales au niveau des cercles, des régions et des communes prévues le 17 décembre 2017. La raison invoquée est « d'apporter des réponses aux préoccupations exprimées par les différents acteurs du processus électoral ».

Par ailleurs, le climat des élections présidentielles commence à s'installer. Après l'annonce du candidat du parti ADEMA (Alliance pour la démocratie au Mali) pour les présidentielles de 2018, deux autres candidats se sont déclarés. Tout d'abord, Hawa Traoré, seule femme dans la course jusqu'à présent. Cette dernière vit en France et n'est liée à aucun parti politique. L'ex-général Moussa Sinko Coulibaly, ancien ministre de l'Administration territoriale dans le gouvernement de Cheikh Modibo Diarra, a démissionné de l'armée pour se déclarer candidat. Toutefois, il faudra vérifier si ces candidats seront investis par des partis politiques comme candidats officiels à l'élection présidentielle. Des ex-alliés de la présidence malienne, Moussa Mara (ancien Premier ministre du président IBK et responsable du parti Yéléma) et Racine Thiam (ancien candidat à la présidentielle et président du parti CAP), ont quitté la coalition présidentielle et prônent l'alternance en 2018.

Dans ce contexte, l'ex-président Amadou Toumani Touré (« ATT ») a effectué fin décembre un retour triomphal au pays après quatre ans d'exil au Sénégal.

De plus, le 29 décembre, le Premier ministre Abdoulaye Idrissa Maïga a présenté sa démission ainsi que celle de son gouvernement au président IBK. Selon RFI, ce départ « serait probablement lié à l'élection présidentielle de 2018 ». Le lendemain, un décret nommait Soumeylou Boubeye Maïga comme Premier ministre. Dans le nouveau gouvernement, peu de changements notables, notons toutefois le remplacement d'Abdoulaye Diop en tant que ministre des Affaires étrangères par Tiéman Hubert Coulibaly.

2. Manifestation

Fin décembre, une manifestation à Konsiga qui réclamait le départ du maire a dégénéré. De violents heurts ont éclaté entre manifestants et forces de sécurité faisant plus d'une quinzaine de blessés de part et d'autre.

3. Affaires judiciaires

Activiste « Ras Bath » relaxé

L'activiste et journaliste malien Mohamed Youssouf Bathily, alias « Ras Bath », contre qui le parquet malien avait ouvert un procès a été relaxé. L'activiste populaire dans le pays pour ses critiques du gouvernement était poursuivi pour « trouble à l'ordre public » et « démoralisation des troupes en temps de guerre ».

Pas d'avancées dans l'affaire Sanogo

Début novembre, 17 militaires inculpés d'assassinat et de complicité d'assassinat dans l'affaire du charnier de Bamako ont annoncé être en grève de la faim, pour protester contre le fait que leurs procès n'aient toujours pas abouti. La justice malienne a néanmoins refusé leur demande de mise en liberté provisoire. Les inculpés, dont Amadou Haya Sanogo, le chef de l'ex-junte militaire malienne (2012-2013) doivent être jugés dans l'affaire de l'assassinat de 21 bérets rouges retrouvés dans un charnier près de Bamako. Enfin, l'Association malienne de défense des droits de l'homme (AMDH) dans un rapport[6] publié avec le FIDH sur les grands dossiers judiciaires du pays, a demandé la reprise du procès Sanogo.

4. Contexte sécuritaire toujours préoccupant

Après le cessez-le-feu signé fin septembre 2017 entre la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) et la Plateforme, le CMA a libéré début octobre neuf combattants du GATIA détenus à Kidal. À la mi-octobre, un haut gradé du Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA) a été abattu alors qu'il rentrait chez lui.

Le secrétaire général de l'ONU a publié fin septembre 2017 un rapport alarmant[7] sur la situation au Mali. Le rapport mentionne une nette détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire dans le pays et peu de progrès dans l'application de l'accord de paix. Il a encouragé les différents groupes armés présents dans le pays à mettre en place l'accord de paix. De plus, le Conseil de sécurité a effectué un déplacement au Mali au mois d'octobre et a également enjoint les groupes armés à mettre en œuvre « des avancées significatives dans le processus de paix ».

Dans un communiqué publié mi-octobre 2017, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a annoncé devoir suspendre une partie de ses opérations dans la région de Kidal dans le nord du pays, la zone étant trop instable. Les ONG internationales présentes à Ménaka, dans le centre du pays ont également choisi de suspendre certaines de leurs activités fin novembre, après une série de braquages dans la région.

Le 27 septembre, une centaine d'associations et de partis politiques ont manifesté contre l'insécurité grandissante au Mali. Le rassemblement était à l'initiative du collectif « Antè A Banna », qui s'était déjà illustré en s'opposant au projet de révision constitutionnelle.

De plus, la communauté chrétienne du Mali a témoigné son inquiétude après une recrudescence d'attaques dans le centre du pays contre des églises et des individus de confession catholique.

[6] Rapport FIDH, MIDH, « Mali, face à la crise faire le choix de la justice », décembre 2017, N° 706f.

[7] Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, 28 septembre 2017.

Le nombre d'incidents continue en effet d'entraver le processus de paix, qu'il s'agisse d'attaques visant les civils, les forces de l'ordre ou les contingents de la MINUSMA :

19 octobre : enlèvement d'un commandant de la brigade de gendarmerie de Guiré (sud du pays).

25 octobre : attaque d'une position de l'armée dans la région de Tombouctou (nord du Mali). deux soldats maliens tués et un blessé.

26 octobre : décès de trois Casques bleus tchadiens dont le véhicule a roulé sur un engin explosif, dans la région de Kidal, au nord du Mali.

31 octobre : embuscade contre le convoi du député malien et président de la Haute Cour de justice du Mali Abdrahamane Nian dans la région de Mopti (centre du pays). Cinq soldats et le chauffeur du député ont perdu la vie.

6 novembre : explosion d'un bus faisant quatre morts à Ansongo, à 100 km de Gao.

7 novembre : le conseiller d'un village dans le centre du pays, situé à 10 km du poste de commandement du G5 Sahel[8] a été assassiné par des hommes armés arrivés à motos.

11 novembre : attaque d'un checkpoint à une dizaine de km d'Ansongo, repoussée par les forces armées maliennes soutenues par la force Barkhane.

17 novembre : enlèvement par des hommes armés du président du tribunal de première instance de Niono dans le centre du pays. Le juge est apparu dans une vidéo début décembre, dans laquelle ses geôliers lui demandent l'application de la charia au Mali et la libération de djihadistes arrêtés et détenus en échange de sa libération.

18 novembre : une attaque à Koro dans le centre du pays fait cinq blessés parmi les soldats maliens.

24 novembre : à la suite de deux attaques simultanées (l'une dans la région de Menaka, l'autre vers Douentza), quatre Casques bleus et un militaire malien sont décédés et une vingtaine sont blessés.

3 décembre : Seydou Guindo, le secrétaire général de la mairie de Djougani, située dans le centre du Mali, a été abattu chez lui par des assaillants non identifiés arrivés à moto.

8 décembre : cinq employés de nationalité malienne et togolaise d'une entreprise sous-traitant avec une entreprise chinoise d'installations de fibres optiques dans la région de Tombouctou ont été enlevés et retrouvés mort. Les motifs de l'enlèvement restent flous.

16 décembre : quadruple attaque à Kidal sur des positions tenues par les Casques bleus. Les assaillants, non identifiés, étaient lourdement armés et ont fait un blessé grave parmi les troupes de l'ONU.

À la mi-octobre, une vidéo a été diffusée sur internet par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) dans laquelle figurent onze otages militaires maliens capturés entre juillet 2016 et mars 2017. Le groupe djihadiste Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans dirigé par Iyad Ag Ghali aurait revendiqué différentes attaques contre les forces de sécurité opérant dans le nord du Mali.

Deux importants groupes terroristes dans le pays auraient opéré un rapprochement. Il s'agit d'une part du groupe État islamique dans le Grand Sahara » (EIGS), mené par Abou Adnan Walid Sahraoui, membre dissident d'AQMI, qui opère principalement à la frontière nigérienne, et d'autre part du récent regroupement GSIM, mené par Iyad Ag Ghali, opérant plutôt dans le nord et dans le centre du pays. Désormais, bien que les deux groupes restent distincts, ils opèreront de concert et élaboreront des stratégies communes.

Fin décembre, l'armée malienne a annoncé avoir tué cinq djihadistes en repoussant une attaque vers Niono, dans le centre du pays. Toutefois, lors de cette attaque, l'armée aurait perdu un militaire.

[8] Pour plus d'informations concernant la force G5 Sahel, voir la section « terrorisme et criminalité transfrontalière ».

Dans le nuit du 23 au 24 octobre 2017 les soldats français de la force Barkhane ont mené une opération contre une base djihadiste non loin d'Abeibara, près de la frontière algérienne. Les forces armées françaises ont déclaré avoir mis hors d'état de nuire quinze djihadistes du groupe AQMI (Al-Qaïda au Maghreb islamique). Toutefois, cette opération a suscité une polémique parce que l'opération a également coûté la vie à onze soldats maliens, retenus en otages par le groupe, information confirmée par le président IBK. Pendant le mois d'octobre, des manifestations se sont multipliées à Kidal pour réclamer le départ de la force Barkhane, dont les méthodes sont considérées comme trop « brutales ». De plus, un enfant avait été tué fin 2016 lors d'une opération de la force Barkhane au nord du Mali. Le porte-parole du ministère français des Armées a déclaré début décembre que l'enquête est désormais terminée et que la force Barkhane « n'a commis aucune faute individuelle ou collective ».

Dans ce climat sécuritaire toujours très instable, la Russie a offert deux hélicoptères MI-35M « Hind » au Mali.

En ce qui concerne la MINUSMA (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali), le Canada a annoncé qu'il n'enverrait pas de Casques bleus dans le pays, au grand dam de la France. Ottawa a motivé sa décision en expliquant qu'il préférait envoyer ses militaires sur diverses missions plutôt qu'une seule, mais que l'option n'est toutefois pas exclue à long terme.

La MINUSMA a déclaré manquer « cruellement » d'hélicoptères. Cependant, la Belgique a annoncé consolider sa contribution à la MINUSMA en 2018, en envoyant notamment deux hélicoptères NH90.

E. Niger

Rappel du dernier Monitoring (juillet à septembre 2017)

- Naissance d'un mouvement de soutien au président Issoufou
- Condamnation des policiers après les violences des manifestations du 10 avril 2017
- Insécurité et incursions de groupes armés terroristes

1. Réforme judiciaire

Le Niger a adopté un projet de loi pour restructurer son secteur judiciaire. Chacune des régions du pays aura une Cour d'appel, et les Chambres criminelles remplaceront les Cours d'assises au sein des Cours d'appel. Enfin, le projet de loi vise aussi à créer dans chaque chef-lieu de commune rurale non dotée de juridiction un Tribunal communal. Le projet est en attente d'adoption par l'Assemblée nationale.

2. Nouvelle Commission électorale

Une nouvelle Commission électorale nationale indépendante (CENI) a été mise en place début novembre 2017 à Niamey. Cette dernière est composée de représentants de la coalition au pouvoir, de l'opposition et de la société civile et vise à veiller au bon déroulement des élections présentielles et législatives prévues en 2021. Toutefois, l'opposition nigérienne, représentée par le Front pour la restauration de la démocratie et la défense de la république (FRDDR) et le Front des partis politiques non affiliés (FPNAD) a décidé de rejeter cette nouvelle CENI. Selon cette coalition, la CENI « a été conçue de toutes pièces grâce à une loi électorale non consensuelle et son installation est un non-évènement ». Dès lors, le premier défi de l'institution sera d'arriver à faire siéger l'opposition en son sein.

3. Adoption de la Loi des Finances 2018 et heurts entre policiers et manifestants

Fin octobre, alors que des manifestants protestaient contre l'adoption de la loi des Finances 2018 qu'ils jugent « antisociale » – elle créerait de nouvelles taxes et engendrerait une hausse des prix de produits de première nécessité –, de violents heurts ont éclaté entre ces derniers et les forces de police. Selon Jeune Afrique, 23 policiers auraient été blessés dont quatre grièvement et dix véhicules de police auraient été sinistrés. À la suite de cette manifestation, cinq ans de prison ont été requis contre trois responsables d'un collectif d'organisation de la société civile participant aux manifestations.

Ces derniers sont poursuivis pour « participation à une manifestation interdite », « attroupement armé » et « vol et complicité de vol ». Toutefois le tribunal a décidé de pas retenir de charge contre les trois individus et ils ont finalement été remis en liberté fin novembre.

4. Climat tendu dans l'enseignement

Mi-octobre, le Syndicat national des enseignants chercheurs du supérieur (SNECS) a appelé à une grève de cinq jours suivie par les huit universités du pays pour protester contre le non-paiement des arriérés de salaire et de certains droits statutaires. Mi-décembre, l'Union des scolaires du Niger (USN) a décrété une grève de 48 heures pour « exiger du gouvernement une amélioration de leurs conditions de vie et d'étude ». Mi-décembre, une manifestation d'étudiants s'est tenue à Niamey pour réclamer le paiement de leurs bourses et justice pour un camarade tué lors de heurts sur le campus.

5. Insécurité persistante dans le pays.

Mi-décembre, une nouvelle saisie d'armes a eu lieu à Agadez grâce à un coup de filet de la police locale. Les autorités ont arrêté cinq trafiquants et saisi 42 fusils à pompe, plusieurs chargeurs et des munitions.

25 septembre : Attaque à Assamaka dans nord du pays, non loin de la frontière algérienne. Les assaillants, non identifiés, ont fait quatre morts dont deux policiers, un gendarme et un civil.

1er octobre : Lors d'affrontements à Korongole, dans l'est du Niger, contre les forces de sécurité, quatre membres de Boko Haram ont trouvé la mort. Six militaires nigériens ont été blessés.

21 octobre : Des hommes armés non identifiés ont attaqué la gendarmerie d'Ayorou, non loin de la frontière malienne, tuant treize gendarmes et en blessant cinq. Ils ont ensuite pris la fuite vers la Mali à l'arrivée des renforts militaires en emportant deux ou trois véhicules des gendarmes.

Le 5 octobre, une embuscade très médiatisée près de Tongo Tongo dans nord du pays à la frontière malienne, a fait huit morts, cinq militaires nigériens et quatre militaires américains, ainsi qu'une dizaine de blessés. Les assaillants non identifiés en provenance du Mali ont attaqué le village de Tongo Tongo. Ils se livrent à de telles attaques plus en plus régulièrement. À la suite de l'assaut, les hommes du Bataillon sécurité et renseignement (BSR) nigérien ont organisé la poursuite mais sont tombés dans un guet-apens malgré le déploiement d'importants moyens aériens. Le Pentagone a envoyé des enquêteurs sur place pour comprendre le déroulement des évènements. Les résultats de leur enquête seront publiés en janvier 2018. Le chef du village de Tongo Tongo a été arrêté pour « complicité » mais l'identité des assaillants n'est toujours pas connue. Cet évènement constitue un tournant dans la situation sécuritaire du pays et motivera probablement une présence étrangère plus musclée.

À la suite de cette attaque, le ministre nigérien de la Défense a demandé début novembre aux forces armées américaines présentes sur place (environ 800 hommes) de déployer des drones armés dans le cadre de la lutte contre les terroristes. RFI indique qu'il s'agira probablement de drones MQ-9 *Reaper*. Les deux pays ont officiellement signé un accord autorisant l'armement des drones américains déployés au Niger début décembre[9].

Mi-octobre, le gouverneur de Diffa a déclaré que les citoyens combattant pour le groupe terroriste Boko Haram ont jusqu'à la fin de l'année 2017 pour se rendre et se repentir.

Enfin en octobre, le Tchad a pris la décision de retirer ses troupes du Niger pour les redéployer dans le nord du Tchad dans le cadre de la force G5 Sahel. Des troupes nigériennes devraient combler le vide laissé par les troupes tchadiennes. Toutefois, l'Italie a annoncé son intention de déployer des troupes au Niger en soutien à la lutte contre le terrorisme. Les troupes italiennes, dont au départ 150 militaires, devraient à terme être composées de 470 militaires dotés de 150 véhicules.

[9] Pour plus d'informations concernant la présence de drones au Niger, voir Terrorisme : vers une guerre des drones dans le Sahel, *Jeune Afrique*, 18 décembre 2017.

Signalons également que des rebelles tchadiens, dont Mahamat Hassan Boulmaye, le secrétaire général du Conseil du commandement militaire pour le salut de la République (CCMSR), ont été interpellés début octobre à Agadez, dans le centre du Niger. Le gouvernement du Tchad a demandé leur extradition.

F. Sénégal

Rappel du dernier Monitoring (juillet à septembre 2017)

- La coalition présidentielle remporte les élections législatives du 30 juillet
- Crise politique et remaniement gouvernemental à la suite des législatives
- Le maire de Dakar, Khalifa Sall, est élu député
- De nouvelles arrestations d'opposants et d'activistes de la société civile

1. Affaire Khalifa Sall : levée de son immunité parlementaire

Fin septembre, la justice sénégalaise a pris la décision de refuser la liberté provisoire demandée par les avocats de Khalifa Sall. Le maire de Dakar est incarcéré depuis le 7 mars, il est inculpé d'« association de malfaiteurs, de complicité de faux et usage de faux en écritures privées de commerce, de faux et usage de faux dans des documents administratifs », et est accusé de détournement et escroquerie aux deniers publics et blanchiment de capitaux. Les avocats de ce dernier continuent de dénoncer la détention arbitraire de leur client, en dénonçant un « procès politique », Sall étant le potentiel principal concurrent de Macky Sall à l'élection présidentielle de 2019. Fin octobre, près de 300 manifestants scandaient leur soutien au maire de Dakar dans la capitale.

Le Parquet de Dakar a sollicité l'Assemblée nationale pour lever l'immunité parlementaire de Khalifa Sall, élu député en juillet dernier. Khalifa Sall était convoqué le 22 novembre devant la commission de l'Assemblée nationale sénégalaise qui devait se prononcer sur la levée de son immunité parlementaire. Toutefois ce dernier, détenu, n'a donc pas pu se présenter et a refusé d'être auditionné en prison. L'Assemblée nationale a donc été convoquée quelques jours plus tard pour voter « pour » ou « contre » la levée de l'immunité du député. Finalement, son immunité a été levée à 125 voix « pour » et 25 « contre ».

La prochaine étape pour Khalifa Sall était le paiement ou non de la caution, fixée à 2,7 millions d'euros, montant qu'il est soupçonné avoir détourné. Le maire de Dakar a toujours refusé de payer sa caution, probablement parce qu'une partie de l'opinion publique sénégalaise estime « que payer c'est avouer ». Khalifa Sall et ses avocats ont finalement pris la décision de payer sa caution afin de tenter d'obtenir une mise en liberté provisoire. Toutefois, ces derniers ont présenté au juge une caution sous forme d'hypothèque, essentiellement de biens immobiliers et de terrains, ce qui selon la partie civile dans le dossier – les avocats de l'État du Sénégal – n'est pas légal. La justice sénégalaise a ordonné début décembre le renvoi devant le tribunal correctionnel, en d'autres termes un procès, pour le député et quatre de ses collaborateurs. Le procès était fixé au 14 décembre mais a finalement été renvoyé au 3 janvier 2018.

2. Décès du Khalife général des Tidianes

Fin septembre, Serigne Abdoul Aziz Sy Al Amine, le Khalife général des Tidianes, est décédé à l'âge de 89 ans. Les Tidianes composent la plus grande confrérie musulmane en Afrique de l'Ouest et une des confréries les plus importantes et influentes au Sénégal. Serigne Mbaye Sy Mansour a été désigné nouveau Khalife des Tidianes.

3. Un ex-ministre sénégalais inculpé pour corruption aux États-Unis

L'ex-ministre sénégalais des Affaires étrangères Cheikh Gadio et Chi Ping Patrick Ho, le responsable d'une ONG basée à Hong Kong et en Virginie (États-Unis), ont été inculpés par la justice américaine pour corruption. Ils auraient corrompu de hauts responsables au Tchad et en Ouganda afin d'obtenir des faveurs pour une entreprise pétrolière chinoise. Les pots-de-vin versés représenteraient plusieurs millions de dollars. Cheikh Gadio, incarcéré à New York, a effectué une demande de liberté conditionnelle et se trouve désormais dans une résidence surveillée dans le Maryland.

4. Le Sénégal élu au Conseil des droits de l'homme de l'ONU

Au mois d'octobre, le Sénégal a été élu à 188 voix au Conseil des droits de l'homme des Nations unies pour la période 2018-2020. Le pays y avait déjà siégé de 2006 à 2009 et de 2009 à 2012.

5. Coopération militaire entre le Sénégal et le Mali

Le Sénégal et le Mali ont exprimé la volonté de dynamiser leur coopération militaire. Pour ce faire, le chef d'état-major général des Armées du Mali a effectué une visite au Sénégal début novembre.

6. Réapparition de l'unique journal satirique du pays

Après une année d'absence, l'unique journal satirique du pays, *Le P'tit railleur sénégalais*, a fait son retour dans les kiosques. Le journal avait fait une entrée remarquée en 2013 dans le pays, qui n'avait plus connu de journal satirique depuis plusieurs années. *Le P'tit railleur sénégalais* s'est fait connaitre pour « ses portraits au vitriol de politiciens et de starlettes sénégalaises ».

II – THÉMATIQUES ET INITIATIVES SOUS-RÉGIONALES

1. Migrations

Le scandale du reportage de le chaîne CNN montrant une vente aux enchères de migrants en Libye a indigné de nombreux pays dont le Niger, voisin direct de la Libye, où transitent de nombreux migrants en route vers l'Europe. Le président Issoufou s'est exprimé et a notamment appelé la Cour pénale internationale à « se saisir du dossier ». Plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Burkina Faso, ont rappelé leur ambassadeur en Libye. Au Mali, des manifestations ont eu lieu fin novembre. Le 6 décembre, l'Union africaine a annoncé vouloir rapatrier 20 000 migrants les six semaines suivantes. Alors que près de 2 000 Nigérians ont été rapatriés en novembre, un premier vol charter a ramené 500 Nigériens au pays début décembre. Dès la fin novembre, 155 migrants ivoiriens ont été reconduits en Côte d'Ivoire. À la même période, 2 500 Sénégalais ont également été rapatriés. Fin décembre, 147 Guinéens ont aussi regagné leur pays.

Fin novembre, Interpol a mené l'opération « Épervier » simultanément au Tchad, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal. Cette opération a permis le sauvetage de 500 migrants soumis à de l'esclavage, dont la moitié étaient mineurs. 40 trafiquants ont été arrêtés à la suite de cette opération.

2. Sécurité alimentaire régionale

Début décembre 2017, s'est tenue au Bénin la Semaine du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Ce rendez-vous annuel de quatre jours visait à aborder les enjeux alimentaires dans la région et rassemblait parmi ses 300 participants les principaux acteurs de l'agriculture et de l'alimentation (ONG, institutions ou encore associations d'éleveurs et de producteurs). L'année 2017 ne présente pas de pénurie de production, mais l'insécurité alimentaire demeure, cinq millions d'individus nécessitant une assistance alimentaire[10].

3. Gestion des ressources naturelles et conflits

Heurts à la frontière Guinée-Mali

Fin novembre, des affrontements ont éclaté entre orpailleurs à la frontière entre la Guinée et le Mali à la suite de la découverte d'un site d'orpaillage dont les groupes se disputaient la paternité. Les circonstances du début des hostilités restent floues, mais les affrontements ont fait au moins six morts. Des délégations des deux pays se sont rencontrées début décembre à Kankan en Guinée en vue de travailler sur un traité bilatéral de gestion de la frontière.

Côte d'Ivoire : conflit foncier autour de plantations de cacao

Entre mi-septembre et début novembre 2017, l'ouest de la Côte d'Ivoire a connu un conflit foncier de grande ampleur au sujet de la propriété foncière de plantations de cacao disputées entre différentes communautés, situées dans la forêt de Goin-Débé. Les troubles ont fait onze morts selon les chiffres officiels et seize selon la société civile ainsi que 3 000 personnes déplacées. L'ouest de la Côte d'Ivoire est une terre riche en cacao, première source de richesse du pays, et la propriété des terres y est régulièrement disputée entre les différentes communautés, principalement les Wê, les Baoulé et les Burkinabè.

[10] Pour plus d'informations quant aux conclusions de cette Semaine du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, voir ici.

Guinée : manifestations dans les régions minières

Après des protestations dans la ville minière de Boké en septembre 2017, des manifestations ont eu lieu dans la région minière du nord-ouest du pays, à Sangarédi. Les heurts qui opposaient manifestants et forces de l'ordre ont entrainé deux décès par balle le 11 novembre.

Niger : heurts entre agriculteurs et éleveurs et suspension de l'ITIE

Dans le sud du Niger, des affrontements entre éleveurs et agriculteurs ont eu lieu fin novembre, faisant au moins trois morts. Des affrontements similaires ont eu lieu dans la région un an auparavant, faisant 18 décès.

Après la suspension par le Niger de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) pour « progrès insuffisants », le Niger a annoncé qu'il quittait l'ITIE, estimant la décision de suspension « injuste ».

5. Indice Mo Ibrahim sur la gouvernance

La fondation Mo Ibrahim a publié dans le courant du mois de novembre son indice annuel calculé à partir d'une centaine d'indicateurs. D'un point de vue global, la gouvernance s'améliore sur le continent africain, toutefois les situations varient selon les pays. En ce qui concerne les pays de l'Afrique de l'Ouest, le Sénégal se distingue, placé à la dixième position du classement. La situation en Côte d'Ivoire s'est également améliorée, toutefois le Mali et le Niger reculent, de par la détérioration de la situation sécuritaire dans ces pays.

6. Activités institutionnelles sous régionales

Au mois d'octobre s'est tenu un mini-sommet de la CEDEAO à Niamey sur la monnaie unique. Le président de la Commission de la CEDEAO, Marcel De Souza, y a annoncé que la monnaie unique dans l'espace CEDEAO ne verrait pas le jour en 2020 comme prévu. Selon lui, « la feuille de route visant à aboutir à cette monnaie n'a pas été rigoureusement mise en œuvre ».

Au mois de décembre, Abuja a accueilli un sommet de la CEDEAO. Les participants y ont déploré une intégration économique encore faible mais des perspectives économiques encourageantes. Les chefs d'État ont vigoureusement condamné « l'esclavage moderne » infligé aux réfugiés africains en Libye. En ce qui concerne la situation au Togo, la CEDEAO n'a exprimé qu'une conclusion timide en condamnant « toutes les formes de violence ». À l'issue du sommet, Jean-Claude Brou, l'actuel ministre ivoirien de l'Industrie et des mines a été nommé à la présidence de la commission de la CEDEAO. Il remplacera Marcel De Souza à compter du 1er mars 2018 pour un mandat de quatre ans.

Enfin, en ce qui concerne les différentes demandes d'adhésions à l'institution régionale, la CEDEAO a pris la décision de mettre en place un comité de chefs d'État et de gouvernement pour superviser l'étude des implications de ces adhésions. Ce comité sera composé de représentants du Togo, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée et du Nigeria. Le Maroc, qui avait formulé une demande d'adhésion en qualité de membre, a vu son adhésion reportée à 2018 à la suite d'une étude d'impact, notamment économique, de son adhésion. La Tunisie a effectué une demande d'adhésion en qualité de membre observateur et le restera au moins jusqu'à juin 2018. La Tunisie avait déjà signé en novembre 2017 un mémorandum d'entente avec la CEDEAO visant à mettre en place une feuille de route pour la promotion de la coopération économique entre la Tunisie et le bloc ouest-africain. La Mauritanie a fait une demande d'adhésion en qualité de membre associé.

Le cinquième sommet Union africaine – Union européenne s'est déroulé à Abidjan fin novembre. Il s'est concentré sur des questions de sécurité et d'immigration, avec l'ambition de donner un meilleur avenir à la jeunesse africaine. À l'issue du sommet, les dirigeants africains et européens se sont fixés quatre priorités pour les années à venir. Tout d'abord l'objectif de tendre vers un accès universel, dans les milieux urbains et ruraux, à l'éducation et à la formation.

La deuxième priorité consiste en « actions en faveur de la paix, de la sécurité et de la gouvernance ». Ensuite, la troisième priorité vise à mobiliser des investissements pour augmenter la croissance économique du continent. Enfin, la quatrième priorité concerne la migration et la lutte contre les trafics d'êtres humains.

Plus tôt au mois de novembre, les dirigeants africains s'étaient rendus à Washington pour une réunion annuelle de dialogue de haut niveau avec les États-Unis. Les discussions ont porté sur la sécurité et le terrorisme, la gouvernance ou encore les échanges commerciaux et les investissements.

III – TERRORISME ET CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

A. Coopération antiterroriste

1. Force G5 Sahel (FC-G5S)[11]

La force G5 Sahel (Mauritanie-Mali-Burkina Faso-Niger-Tchad), créée en février 2017 est toujours à la recherche de financements. Antonio Guterres, secrétaire général des Nations unies, s'était exprimé en octobre pour plaider en faveur d'un soutien à la force. Dans la conclusion de son rapport[12] au Conseil de sécurité, Guterres estime « qu'il est beaucoup plus risqué de ne pas appuyer la Force conjointe que de l'appuyer compte tenu de l'ampleur des problèmes auxquels se heurte la région ». Quelques jours plus tard, les ambassadeurs des membres du Conseil de sécurité se rendaient notamment au centre de commandement de la force G5 Sahel au Mali pour évaluer les avancées de l'opérationnalisation et évaluer les besoins de cette dernière. Le 30 octobre, le ministre des Affaires étrangères français Jean-Yves Le Drian présidait une réunion à l'ONU sur le soutien à la force G5 Sahel. La France, fervent défenseur du G5 Sahel, a tenté par la voie diplomatique de convaincre les États-Unis de soutenir financièrement la force via l'ONU, mais a jusqu'ici échoué. Toutefois, Washington a annoncé un financement bilatéral de 60 millions de dollars.

La France a ensuite plaidé auprès du Conseil de sécurité en faveur d'un soutien technique de l'ONU au G5 Sahel. Soutien qu'elle a obtenu, sous la forme d'un vote à l'unanimité de la résolution 2391, qui autorise désormais les Casques bleus de la MINUSMA à apporter un soutien logistique et opérationnel à la force G5 Sahel. La France a redoublé d'efforts en organisant une réunion à Paris le 13 décembre en marge du sommet pour le climat. Cette réunion visait à trouver de nouveaux financements pour la force G5 et rassemblait le président français, la chancelière allemande, les membres du G5 Sahel, le Premier ministre italien, le ministre saoudien des Affaires étrangères et le président de la commission de la CEDEAO. Deux acteurs se sont démarqués en annonçant leur soutien. L'Arabie saoudite a contribué à hauteur de 100 millions d'euros et les Émirats arabes unis ont apporté 30 millions d'euros. Notons aussi que les Pays-Bas ont annoncé une contribution de cinq millions d'euros.

Début novembre, la force G5 Sahel a entamé ses premières opérations. La première, dénommée « Hawbi », ne visait pas tant un objectif militaire, mais constituait plutôt en une démonstration de force. Actuellement la force comporte 4 000 hommes, et devrait atteindre sa pleine capacité d'ici mars 2018 avec 5 000 hommes.

[11] Pour plus d'information sur l'opérationnalisation de la force G5 Sahel : analyse d'IRIN News, un rapport de International Crisis Group et une analyse de Human Rights Watch.

[12] Rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, 16 octobre 2017.

2. Ouverture d'un Centre ouest-africain de coordination d'alertes précoces

Le Mali, qui abrite le Centre de commandement de la force G5 Sahel, abrite désormais également le Centre ouest-africain de coordination d'alertes précoces aux menaces sur la sécurité de la CEDEAO. Le centre, situé à Bamako, a été inauguré en octobre dernier. Il a été financé à hauteur de deux milliards de FCFA (environ trois millions d'euros), notamment grâce à un don des États-Unis.

3. Forum de Dakar sur la paix et la sécurité

Mi-novembre a eu lieu la quatrième édition du Forum de Dakar qui visait à retracer les grands enjeux sécuritaires actuels du continent africain. Ce forum de deux jours, organisé par le Sénégal, réunissait environ 800 personnes dont des diplomates, des chercheurs et des membres de la société civile. Le président rwandais, Paul Kagame, le président malien, Ibrahim Boubacar Keïta ainsi que le président Macky Sall étaient notamment présents[13]. Les conclusions du forum portent principalement sur le désir du continent africain d'assurer sa propre sécurité et sur l'inadéquation des missions de maintien de la paix aux défis du continent.

B. Trafics et activités illégales

1. L'ONUDC met en garde contre le trafic de tramadol[14]

L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a tiré la sonnette d'alarme concernant l'augmentation du trafic de tramadol en Afrique de l'Ouest. L'organisme onusien indique que le trafic et la consommation de l'opioïde de synthèse (tramadol) sont montés en flèche depuis 2013. L'ONUDC mentionne également que le médicament est régulièrement trouvé dans les poches de kamikazes.

2. Saisie de cannabis au Mali

Au mois d'octobre, à la suite de la découverte de champs clandestins dans le sud du Mali, 400 kg de cannabis ont été saisis par l'office central des stupéfiants (OCS).

3. Arrestation de trafiquants d'espèces protégées en Côte d'Ivoire[15]

Au mois de décembre, les autorités ivoiriennes ont annoncé avoir arrêté 17 trafiquants d'espèces protégées tout au long de l'année 2017. Ils auraient mené quatre opérations majeures à Abidjan et auraient saisi près de trois tonnes d'écailles de pangolin, près de 100 kg d'ivoire et 230 objets sculptés en ivoire.

4. Piraterie

Au mois d'octobre, le capitaine et cinq membres de l'équipage d'un cargo de propriété allemande mais battant pavillon au Libéria ont été enlevés au large du Nigeria. Les otages ont été libérés deux semaines plus tard, sans que les circonstances de leur libération n'aient été précisées. Fin décembre, dix membres de l'équipage d'un cargo porte-container au large du Nigeria ont également été kidnappés. Les nationalités des otages n'ont pas été dévoilées.

[13] Pour plus d'informations sur les déclarations des différents présidents, voir ici.

[14] Pour plus d'informations voir : Antonin Tisseron, « Tramadol, médicament et drogue du pauvre en Afrique de l'Ouest et au Sahel », IFRI, octobre 2017.

[15] Pour plus d'informations voir : KROTOV-SAND Nina et SOPHA Franziska. *La criminalité environnementale en Afrique de l'Ouest : pratiques et enjeux*, Note d'Analyse du GRIP, 14 décembre 2016, Bruxelles.

Pour aller plus loin

Rapports institutionnels

Conseil de sécurité de l'ONU, Rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, S/2017/869, 16 octobre 2017.

Conseil de sécurité de l'ONU, Rapport du secrétaire général des Nations unies sur la situation au Mali, S/2017/811, 28 septembre 2017.

OCDE, « Guerres et conflits au Sahara-Sahel », 29 septembre 2017.

UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, « Mali: Bulletin humanitaire, août – novembre 2017 », novembre 2017.

Rapports de la société civile

Bruno Charbonneau, « Les dilemmes de l'intervention internationale au Mali », octobre 2017.

FIDH-AMDH, « Rapport : Mali, face à la crise, faire le choix de la justice », décembre 2017.

Human Rights Watch, « Afrique de l'Ouest : La Force conjointe du G5 Sahel devrait donner la priorité aux droits humains », 13 décembre 2017.

IFRI, Aline Leboeuf, « Coopérer avec les armées africaines », octobre 2017.

IFRI, Antonin Tisseron, « Tramadol, médicament et drogue du pauvre en Afrique de l'Ouest et au Sahel », octobre 2017.

International Crisis Group, « Force du G5 Sahel : trouver sa place dans l'embouteillage sécuritaire », Rapport n° 258, 12 décembre 2017.

International Crisis Group, « Nord du Burkina Faso : ce que cache le jihad », Rapport n° 254, 12 octobre 2017.

IRIN, « New Sahel anti-terror force: risks and opportunities », 30 octobre 2017.

Mo Ibrahim Foundation, « 2017 Ibrahim Index of African Governance », novembre 2017.

L’auteure

Ce monitoring trimestriel a été réalisé par Morgane Ghys, assistante chercheure au GRIP, sous la direction de Claire Kupper, chef de projet « Conflits, sécurité et gouvernance en Afrique ».

Retrouvez également sur notre site les actualités régionales de l’Afrique de l’Ouest, compilées sous la forme d'une ligne du temps interactive.

